AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP -2-8-72 41...

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - 21, route de Seurre - 21 206 BEAUNE - Tél. 5.17 et 9.57

ABONNEMENT ANNUEL 25 F.

COTE-D'OR - DOUBS - HAUTE-SAONE - JURA - SAONE-&-LOIRE - TERRITOIRE DE BELFORT - YONNE - NIÈVRE

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C. C. P. DIJON 3405.12 K

Bulletin n° 143 - AOUT 1972

1er AOUT 1972

V I G N E

TOUTES REGIONS -

OIDIUM :

L'attention a été attirée sur le danger présenté cette année par cette maladie (en particulier note datée du 7 juillet). L'instabilité des conditions climatiques a provoqué une recrudescence de l'oïdium sur cépages sensibles dans les situations favorables. La protection apportée, à l'aide des quatre traitements préconisés, est satisfaisante.

Cependant il convient de surveiller plus particulièrement les vignes sensibles à l'oïdium et d'effectuer immédiatement un traitement si les attaques sont observées, à l'aide d'une solution de permanganate de potassium à raison de 125 grammes à l'hectolitre. Un mouillant d'un seul type peut être ajouté (celui de la firme commercialisant le permanganate).

Bien mouiller les grappes jusqu'à ruissellement (jets dirigés). Faire suivre d'un soufrage (poudrage des grappes). On peut utiliser également un soufre micronisé mouillable ou le dinocap.

Bien respecter les doses préconisées, en particulier avec les diverses formulations de soufre. Se conformer aux indications des fabricants. Tenir les vignes soigneusement rognées.

COCHYLIS - EUDEMIS (Rappel) :

Le vol d'importance moyenne se poursuit en Mâconnais (zônes d'Azé - Igé). Ajouter un insecticide (méthode curative).

Ceci est également valable dans les situations tardives"favorables aux vers" des différents vignobles de la circonscription.

Dernière note : Supplément n° 3 au Bulletin 142.

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles :

J. PETIOT - M. TISSOT

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie, Chef de la Circonscription Phytosanitaire "Bourgogne et Franche-Comté" :

G. VARLET

P 386